

----

**BONCHAMP-LÈS-LAVAL**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N ° 22**  
**SÉANCE DU 2 MARS 2023**

**25, rue du Maine**

**53960 BONCHAMP-LÈS-LAVAL**

Tél : 02.43.90.31.88 – Fax : 02.43.90.32.54 – Mèl : [mairie.bonchamp.les.laval@wanadoo.fr](mailto:mairie.bonchamp.les.laval@wanadoo.fr)

## SESSION ORDINAIRE

Séance du JEUDI 2 MARS 2022

---

Le jeudi 2 Mars 2023 à 20 H 30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de BONCHAMP LES LAVAL dûment convoqués par courrier électronique du 23 février 2023, se sont réunis sous la présidence de Monsieur POISSON, Maire.

**Etaients présents :** Mr POISSON, Mme CORMIER, Mr TRIQUET, Mme LE RIDOU, Mr COIGNARD, Mmes LECHAT, OZILLE, Mr PIGNÉ, Mmes CHOPIN, LEFEUVRE, Mrs BENOIST, BARBÉ, BEUCHER, POIRIER, Mme RIAUTÉ, LECOURT, DUVAL, MELOT-RAYNAL, Mr PERRIER, Mme MILLE, Mrs BOURÉ, PERTHUÉ.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur PELLOQUIN pouvoir à Monsieur PIGNÉ  
Monsieur LUCAS pouvoir à Monsieur POIRIER  
Madame PARIS pouvoir à Madame CHOPIN  
Madame PINÇON pouvoir à Madame DUVAL  
Monsieur LEROUX pouvoir à Monsieur BEUCHER  
Monsieur LALLEMAND pouvoir à Monsieur TRIQUET

**Absent :** Monsieur GUYARD

Madame MELOT-RAYNAL est nommée secrétaire.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur QUENTIN et Madame MÉTAYER.

Monsieur le Maire demande à ajouter une délibération à l'ordre du jour : « Fonds vert : réfection éclairage public ». Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal du 26 Janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

**DÉCISIONS DU MAIRE  
ENTRE LE 27/01/2023 ET LE 02/03/2023**

1. Affectation des propriétés communales : néant
2. Tarifs : néant
3. Emprunts : néant
4. Marchés publics : néant
5. Louage de choses : néant
6. Contrats d'assurance : néant
7. Régies comptables : néant
8. Délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières : néant
9. Acceptation de dons et legs : néant
10. Aliénation de biens mobiliers : néant
11. Rémunérations et règlement des frais et honoraires : néant
12. Création de classes dans les établissements d'enseignement : néant
13. Reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme : néant
14. Droit de préemption urbain :

Date	Référence cadastrale	Montant	Décision
08/02/2023	AC 0149 & AC 0304	220 000 €	Renonciation
09/02/2023	AD 0068	210 000 €	Renonciation
11/02/2023	ZI 0121	240 000 €	Renonciation
17/02/2023	AH 0055	200 000 €	Renonciation
23/02/2023	AE 0189	180 000 €	Renonciation

15. Ester en justice : néant
16. Règlement des accidents avec véhicules municipaux : néant
17. Lignes de trésorerie : néant
18. Renouvellement adhésion aux associations : néant
19. Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme : néant

**Dénomination de rue : lotissement « Domaine du Bouessay»**

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Suite à la création du lotissement «Domaine du Bouessay», il est nécessaire d'attribuer un nom de rue.

Il est proposé :

- rue Marie Curie

**Adopté à la majorité des membres présents ou représentés.**

---

**Monsieur POISSON** : le lotissement est en cours de viabilisation sur la route du Mans et il y a lieu de lui attribuer un nom de rue. Il est situé dans un secteur où les noms de rues sont celles de scientifiques. Un jeune de CM2 habitant rue Pasteur m'a envoyé un mail pour me proposer le nom : Marie Curie. Donc je vous propose ce nom de rue qui est en cohérence avec les autres et en plus c'est le nom d'une femme. Ce sera l'unique rue de ce lotissement.

## **CRÉATION D'UN CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD)**

Monsieur COIGNARD Jean-Marc, Adjoint responsable de la commission Finances-vie économique-citoyenneté-sécurité-Laval Agglomération expose le rapport suivant :

VU la Loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

VU la Loi n°2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés qui dispose que le maire ou son représentant préside désormais, obligatoirement, un CLSPD dans les communes de plus de 5 000 habitants,

VU le Code de la Sécurité Intérieure, notamment ses articles L132-4 et D132-8,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles D2211-1 et L2211-1,

VU le décret n°2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au Conseil Local et au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

VU la circulaire du 13 octobre 2008 relative aux conseils locaux et conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance,

CONSIDÉRANT que le Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans la commune, qu'il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de créer un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance afin de définir des priorités partagées en matière de prévention et de lutte contre l'insécurité entre les institutions et les organismes publics et privés concernés,

Ceci exposé,

Il est proposé :

d'approuver la création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Il est précisé que la composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sera fixé par arrêté du Maire et que, d'autre part, un règlement intérieur, qui sera soumis au vote de cette instance, en organisera le fonctionnement.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes afférents à la création du CLSPD.

**Adopté à la majorité des membres présents ou représentés.**

---

**Monsieur COIGNARD** : jusqu'à présent nous n'étions pas concernés contrairement à d'autres communes comme Ernée, Evron ou Laval qui avaient déjà créé leur propre CLSPD. Nous en parlons une fois l'année en préfecture lorsqu'on fait un point sur les problèmes de sécurité et de délinquance en réunion avec tous les organismes : la police, les pompiers, les bailleurs sociaux. Maintenant la loi de 2021 oblige les communes de + 5000 habitants à avoir leur CSLPD.

**Monsieur POISSON** : on aurait pu mutualiser avec les communes de Changé et Saint Berthevin mais elles avaient déjà créé leur propre CLSPD. C'est une instance très formelle avec une réunion qui doit se tenir une fois par an.

**Monsieur COIGNARD** : nous avons déjà des réunions mensuelles avec les forces de l'ordre de Laval, les communes de Changé et de Saint Berthevin et les bailleurs sociaux où nous évoquons tous les problèmes d'insécurité ou de délinquance et où nous nous fixons des objectifs.

**Monsieur POISSON** : nous vous tiendrons informés des travaux de ce conseil local chaque année.

**Monsieur PERRIER** : c'est dommage que ce ne soit pas intercommunal car nous avons les mêmes problématiques avec les communes de première couronne. Vu la composition du comité on ne va pas demander à y participer mais nous souhaiterions avoir de temps en temps un retour sur les réunions mensuelles car il y a le ressenti et la réalité.

**Monsieur POISSON** : il n'y a aucun souci, ça pourra être fait dans le cadre de la commission de Jean-Marc COIGNARD.

**Avis sur le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) arrêté**

Monsieur le Maire, expose le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L581-14, L581-14-1 et R581-79,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment l'article L103-2,

Vu le Règlement Local de Publicité intercommunal de Laval Agglomération actuellement en vigueur,

Vu la conférence intercommunale des Maires qui s'est tenue le 17 septembre 2020 sur les modalités de concertation de la population et de collaboration avec les communes,

Vu la délibération de prescription de la révision du Règlement Local de Publicité intercommunal du 28 septembre 2020 définissant les objectifs et les modalités de concertation de la population et de collaboration avec les communes,

Vu les débats sur les orientations générales du RLPi ayant eu lieu au sein de certains conseils municipaux et le 30 juin 2022 au sein du conseil communautaire,

Vu le dossier du projet de Règlement Local de Publicité intercommunal,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 19 décembre 2022 arrêtant le projet,

Considérant la fusion de Laval Agglomération et de la Communauté de communes du Pays de Loiron au 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Considérant la volonté des élus communautaires d'élaborer une politique de protection du cadre de vie à l'échelle du nouveau territoire de Laval Agglomération,

Considérant la nécessité de réviser le RLPi de Laval Agglomération qui ne couvre, actuellement, que 20 communes du territoire,

Que la concertation relative à l'élaboration du RLPi s'est déroulée conformément aux dispositions de l'article L103-2 du code de l'urbanisme et aux modalités définies par le conseil communautaire,

Que les travaux de coconstruction avec les communes et les différents partenaires, ainsi que la concertation avec le public, ont permis d'élaborer un règlement local de publicité intercommunal qui va concilier cadre de vie et liberté d'expression des acteurs économiques,

DÉLIBÈRE :

Le Conseil Municipal de Bonchamp émet un avis **Favorable à l'unanimité** sur le projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPi) arrêté.

---

**Monsieur POISSON** : nous l'avons déjà voté mais nous devons émettre un nouvel avis car il ne concernait que les 20 communes de l'ancienne Laval Agglomération et il s'élargit aux 34 communes avec l'ex Pays de Loiron. A ma connaissance je ne crois pas qu'il y ait de changements.

**Monsieur PERRIER** : sans revenir sur les débats d'il y a 3 ans où nous étions intervenus sur 2 points : la publicité lumineuse et les enseignes. Je ne sais pas si dans celui de 2019 c'était si bien écrit mais dans celui-là il est bien indiqué que tout doit être éteint entre 23H et 6H sauf si l'établissement fonctionne. Lorsqu'on lit le règlement on voit bien qu'il y a un taux de non conformité énorme. A Bonchamp, sur les 29 publicités il y en a 23 de non conformes. Ce n'est pas forcément sur des choses graves mais c'est embêtant d'avoir un règlement qui ne s'applique pas. Concernant le panneau lumineux sur la route du Mans en face Intermarché, il devait être enlevé mais ils ont un délai de 3 ans et on y arrive. Ça se comprend car on ne peut pas dire à une entreprise qui investit dans ce type de matériel de l'enlever du jour au lendemain. Maintenant je pense que si les horaires sont plus respectés et que tout s'harmonise ça devrait aller plus vite dans l'application du règlement.

**Monsieur POISSON** : le nouveau règlement est appliqué pour toutes nouvelles installations.

## **Installation classée pour la protection de l'environnement Société FOR-IMMO FRANCE**

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Une consultation du public, dont la durée est fixée à quatre semaines, est ouverte du mardi 31 janvier 2023 au mardi 28 février 2023 inclus, sur la commune de Louverné, concernant la demande présentée par la société FOR-IMMO FRANCE dont le siège social est situé à la Rigourdière, 6 rue de Chatillon à Cesson-Sévigné (35510), en vue de la création d'un entrepôt de matières combustibles situé boulevard de la Communication à Louverné (53950).

Conformément aux articles R512-46-12 à R.512-46-15 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal doit être consulté sur ce projet et émettre un avis.

Après avoir délibéré sur ce projet, le Conseil Municipal émet :

**Un avis Favorable à l'unanimité.**

-----  
**Monsieur POISSON** : une seule remarque d'un voisin sur cette installation classée sinon à priori aucun souci particulier.

## **Fonds vert : Réfection éclairage public**

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds Vert, des opérations peuvent bénéficier de financements de l'État dans la rubrique suivante : Rénover les parcs de luminaires d'éclairage public.

La commune de Bonchamp compte à ce jour environ 1500 candélabres. Sur l'ensemble de ces points lumineux, la commune est confronté à trois problématiques :

- Un éclairage public devenu obsolète, énergivore et non réparable sur certains quartiers de la commune, éclairage équipé de lampes à vapeur de mercure interdites à la vente depuis 2015.

- Une pollution lumineuse importante pour plus de 350 points lumineux répartis sur la commune.

- Une consommation électrique plus importante due à des points lumineux doubles dans certains secteurs et des technologies anciennes énergivores.

La municipalité s'est déjà engagée dans la réduction de la consommation énergétique par la mise en place d'une importante campagne de remplacement des points lumineux énergivores en 2022 sur plusieurs secteurs de la commune.

### Plan de financements

Dépenses :	Estimatif des travaux	103 153,05 € HT
Recettes :	Fonds Vert	30 945,91 €
	DETR 2023	30 945,91 €
	Autofinancement	41 261,23 €
		-----
	TOTAL	103 153,05 €

Il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'État pour le financement de ce projet dans le cadre du Fonds vert.

### **Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

---

**Monsieur TRIQUET** : les enveloppes ont été déclenchées au niveau national et sont à utiliser au fil de l'eau. Lorsque nous avons un projet qui entre dans le cadre, nous avons tout intérêt à déposer le dossier pour avoir le maximum de chance de bénéficier de ce fonds qui pour l'instant n'est accordé que sur l'année 2023 et n'a pas vocation à être pérenne. Nous aurons sans doute d'autres projets éligibles à ce fonds sous réserve d'avoir suffisamment de matière à produire dans le dossier en terme de chiffrage.

**Monsieur PERRIER** : de combien est ce fonds ?

**Monsieur TRIQUET** : 2 millions pour le département je crois mais sous toute réserve.

## Budget Primitif 2023

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, présente à l'approbation du Conseil Municipal, le Budget Primitif pour l'année 2023.

Il est précisé que ce document a déjà fait l'objet d'un premier examen par la commission des finances le mardi 21 février 2023.

Après avoir entendu les explications de son rapporteur, le budget primitif s'établit comme suit :

	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>Section Fonctionnement</u>		
Budget Commune	7 469 608,87 €	7 469 608,87 €
<u>Section Investissement</u>		
Budget Commune	5 308 011,00 €	5 308 011,00 €

**Adopté à la majorité : 4 abstentions : Messieurs PERRIER-BOURÉ-PERTHUÉ, Madame MILLE.**

-----  
**Monsieur POISSON :** le budget est en lien et en cohérence avec le rapport d'orientation budgétaire qui s'est tenu fin janvier. Le budget se monte à 12,8 millions : 7,5 millions en fonctionnement et 5,3 millions en investissement. Ce budget 2023 n'aura certainement pas été le plus simple à préparer et doit nous appeler tous à une certaine prudence pour les années qui suivent. En effet, le contexte de crise vient perturber les équilibres auxquels s'ajoutent différentes hausses de charges, notamment la hausse des charges de personnel. Je ne mets pas en cause la hausse du point d'indice qui n'avait pas augmenté depuis 2017, si on avait eu une hausse régulière ça serait aussi bien pour les agents et ça passerait peut-être plus facilement pour les collectivités aussi. Nous avons aussi la fin des contrats aidés. Nous en avons profité et fait des économies à un certain moment mais maintenant ces postes que nous avons gardé car nous en avons besoin sont complètement à notre charge. Toutes ces hausses de charges grimpent beaucoup plus vite que nos recettes et nous amène à un excédent qui est réduit d'un tiers par rapport aux années précédentes. Ce fait doit nous amener à une vigilance accrue, à une analyse fine de toutes nos dépenses et à une maîtrise de nos investissements futurs. Cette année il y a aussi une hausse importante des bases d'imposition qui va venir atténuer cette hausse de charges malgré tout. Heureusement car vu que nous maintenons nos taux depuis plusieurs années, si les bases n'augmentaient pas la commune perdrait en pouvoir d'achat tous les ans. Toujours est-il que malgré cela il ne faut pas que ça nous empêche de poursuivre nos investissements en cours et de réfléchir à ceux qui sont programmés : la résidence Les Rosiers, le complexe sportif. Tous ces nouveaux investissements devront être bien analysés dans le besoin et dans le temps. Nous avons aussi dans ce budget des restes à réaliser qui sont importants mais de nombreux sont finalisés depuis le début 2023. Nous votons ce budget avec quasiment un mois d'avance ce qui va nous donner un temps

supplémentaire dans l'exécution et le lancement des projets en lien avec les services. C'est un budget qui se veut raisonné et raisonnable en matière environnementale sans pouvoir arriver encore à la présentation d'un budget vert car ça demande une analyse très fine de nos dépenses et nous n'avons pas de service analytique pour le faire. Mais nous avons plusieurs choses qui peuvent intégrer cette notion de budget vert comme la poursuite du réseau structurant des pistes cyclables, le renouvellement de l'éclairage public, produits bio et circuits courts en restauration, entretien de nos espaces verts, les systèmes d'économie d'eau et des détecteurs de lumières dans nos bâtiments, le nouveau site de Galbé, le matériel facilitant le travail des agents, les gros travaux d'entretien, un vélo à assistance électrique pour le policier municipal, l'installation de parcs à vélos supplémentaires. On essaie d'avancer aussi dans ce domaine et on aura aussi la rénovation énergétique de nos bâtiments les plus anciens.

**Monsieur TRIQUET** : La proposition de Budget Primitif 2023 vous a été adressée en version papier dans vos boîtes à lettres. Comme le prévoit le CGCT, le budget sera voté par chapitre, et je vous propose de reprendre donc ces chapitres sous forme de diaporama, comme nous en avons désormais l'habitude. La commission finances réunie le 21 février dernier a pu l'étudier en détail article par article.

### **D1- BP 2023 Totaux**

La synthèse chiffrée qui constitue la délibération soumise au vote est la suivante :

TOTAL BUDGET 2023..... 12 777 620 €

Dont Budget fonctionnement .... 7 469 609 € (6 896 707 € en 2022)

Dont budget investissement..... 5 308 011 € (4 186 536 € en 2022)

Concernant le fonctionnement, c'est un budget en hausse globale de 8,3 %, et 6,76 % en faisant abstraction du report de n-1. L'inflation avec ses répercussions sur les prix de nos consommations, des achats de services et sur les salaires en est le facteur majeur.

Sur l'investissement, les totaux incluent le report ainsi que les Restes A Réaliser. Il est clair que ces derniers respectivement de 316 k€ en recettes et 2 671 k€ en dépenses influencent grandement le total de notre budget. Les réalisations sont désormais en œuvre, et l'année 2023 ne devrait pas ressembler aux 2 voir 3 précédentes.

### **D2- RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT**

#### **Les grandes tendances :**

013- Atténuation de charges

- Une aide de l'Etat qui se réduit sur les emplois aidés

70-Des produits de services réévalués

- évolution des tarifs et des fréquentations des services (spectacles notamment)

• 73-Des ressources fiscales en croissance

- Évolution des bases valeurs locatives suite à l'inflation (7%) + dynamique constructions

- Un niveau de droits de mutation susceptible de se réduire selon le marché immobilier (-10k)

• 74-Des dotations à l'étal (sauf FCVTA sur dépenses de fonctionnement)

**Dans les tableaux suivants, la colonne de comparaison correspond au réalisé 2022 (et non au BP)**

#### **D3- Comparatif recettes fonctionnement**

**013- Atténuation de charges : 75 000 €**

Une somme de 75 000 € qui correspond aux différentes indemnités ou prises en charge sur salaires et cotisations sociales du personnel notamment en cas d'absences maladie ou accident. On observe un impact important de la baisse des prises en charge de l'Etat sur les contrats aidés.

## **70 Produits des services ... 647 900 €**

En terme de fréquentation des services, c'est non seulement carton plein sur le scolaire et périscolaire, mais également un développement des accueils et activités pour la jeunesse (Foyer des jeunes, camps notamment).

Les recettes liées aux activités jeunesse (Foyer des jeunes-Cocktail sport) sont distinguées à l'article 7062 pour un budget de 30 000 €.

Nous revenons à une prévision de 25k€ pour les entrées de spectacle relevant de notre organisation

Rappelons que la ligne 70876 représente le produit de la délégation des eaux pluviales refacturé à l'Agglo pour 74 000 € (progression de 10 K par an)

## **73 Impôts et taxes..... 4 298 117 €**

Sur les impôts directs locaux, L'état réévalue les bases locatives au niveau national de 7,1% ; le parc immobilier continue de progresser également sur la commune ce qui permet d'envisager un produit en évolution de 350 000 €.

Le marché immobilier sur la Commune reste actif et nous restons confiant pour atteindre un niveau proche des années écoulées soit 220 K (-10K / prévisions 2022) sachant que la perception réelle subit régulièrement des décalages.

## **74- Dotations Subventions ....1 265 450 €**

La DGF ne devrait pas évoluer, nous reconduisons donc les chiffres 2022, en ayant conscience de l'aléa « péréquation » qui peut potentiellement nous pénaliser.

Le FCTVA évolue eu égard aux dépenses éligibles (travaux d'entretien bâtiments, voiries et réseaux) éligibles soit 52000 € (36000 réellement en 2022).

L'article 7478 relatif aux prestations CAF et MSA sur les activités jeunesse, petite enfance et assimilées est budgété à 330 ke idem 2022

## **75- Autres produits de gestion courante ... 268 900 €**

Pas de modification majeure concernant les locations : l'évolution est liée aux indexations de loyer et à un retour des produits de location des Angenoises à 40 000 € (réalisé 34000 en 2022)

## **77- Produits exceptionnels..... 10 000 €**

Reconduction montant identique

Un total donc de recettes budgétaires pour la section fonctionnement de 6 567 367 € : une évolution limitée donc à 5% qui reste inférieure à l'inflation et surtout à l'évolution de nos dépenses.

Le report de fonctionnement au 01/01/2023 s'élève à 898 027 € (c'est le résultat cumulé à fin 2022 de la section fonctionnement – nous retrouverons ces valeurs dans la synthèse).

L'opération d'ordre de 4215 € est une écriture comptable de transfert entre section sans impact sur le budget.

SOIT TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT report inclus de 7 469 609 €

**D4- GRAPHIQUE** de répartition : la répartition semble constante d'une année à l'autre : il faut pourtant noter que les dotations descendent pour la 1<sup>ère</sup> fois sous la barre des 20% : l'effet de la stagnation des dotations de l'Etat.

## **D5- DÉPENSES FONCTIONNEMENT :**

Points majeurs rappelés

- Impact inflationniste-
  - Réévaluation du budget énergie +144 000 € (/2022) et +195k€ (/2019)
  - Dépenses de cantine + 45000 € (/2019)
  - Des prestations plus coûteuses- animations, transports scolaires et périscolaires...
- Des besoins pour garantir le cadre de vie
  - Evolution des entretiens espaces verts- nouveaux périmètres
  - Travaux bâtiments publics (entretiens)

- Des charges de personnel en forte évolution
- Fin des emplois aidés (7 contrats PEC pérennisés) – impact aides et taux
- Réévaluation générale + Rifseep+ GVT

## **D6- DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

Hors comptes de transfert, les dépenses de fonctionnement sont budgétées pour 5 926 452 € soit une progression de 8,91 % par rapport aux dépenses 2022.

### **011- Charges générales..... 1 894 094 €**

Je vous ai mentionné l'impact ENERGIE il y a quelques instants. Vous aurez noté qu'en valeur absolue, la dépense électricité atteindrait 260 K et gaz 221 k soit un budget énergie de 481k représentant 8% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Nous n'avons pas évoqué les dispositifs auxquels certaines collectivités pourraient être éligibles : il s'agit là de disposition concernant l'électricité, rapidement disons que nous ne sommes pas éligibles au bouclier tarifaire qui concerne les collectivités de moins de 20 agents et moins de 2M€ de recettes. Nous ne sommes pas éligible à l'amortisseur électrique car le prix du MWh souscrit s'établit à 142 € et est inférieur au seuil de déclenchement fixé à 180 €. Enfin sur le filet de sécurité, nous pourrions y prétendre en fonction de l'évolution de notre épargne brute et du coût final de l'énergie qui apparaîtra au CA 2023... Nous en reparlerons donc , ou pas ; mais la trésorerie tout comme TEM sont en alerte sur ce point.

Comme nous l'avons vu en commission, je n'ai pas indexé de manière automatique tous les postes de dépenses, mais nous avons essayé de tenir compte des particularités pour chaque ligne en lien avec la dépense 2022 et les attentes 2023.

Sur ce chapitre c'est évolution attendue supérieure à 11% par rapport aux dépenses 2022.

**Monsieur PIGNÉ** : quel est en pourcentage l'augmentation du coût du gaz et de l'électricité ?

**Monsieur TRIQUET** : 60 % pour le gaz et pour l'électricité on reprend 21 % cette année par rapport à l'année dernière, sachant que l'année dernière nous avions déjà 25-26 %. Après à nous de consommer moins pour avoir une dépense moindre.

**Monsieur PERRIER** : avec la décision de diminuer le temps d'éclairage public, est-ce qu'on est capable de chiffrer l'impact ?

**Monsieur TRIQUET** : nous n'avons pas les retours complets aujourd'hui . Les conseillers en énergie partagé de Laval Agglo vont travailler sur le sujet et on devrait avoir un retour vers mai-juin, sachant qu'en terme d'éclairage il n'y a pas une année pleine et que la rénovation des éclairages est progressive. L'objectif est de mesurer ce qui a pu être économisé en terme de volume. A l'intérieur de cela il y aura deux facteurs : la réduction de la durée de l'éclairage et les nouveaux équipements.

### **012- Charges de personnel..... 3 487 650 €**

L'impact des points évoqués précédemment aboutissent à un budget en progression de 8%. Pour autant, l'attractivité est insuffisante pour attirer les candidatures et comme toutes les communes, nous peinons à recruter lorsque des postes se trouvent à pourvoir.

### **014-Atténuation de produits ..... 8000 €**

Pas de commentaire particulier, c'est un chapitre ouvert afin de permettre de faire face à des remboursements éventuels de trop perçus.

### **65- Autres charges de gestion.... 456 910 €**

Les subventions qui constituent l'élément majeur de ce chapitre évoluent conformément à nos décisions de janvier dernier.

### **66- Charges financières**

Les intérêts d'emprunts s'élèvent à 73198 €, exclusivement financements taux fixe.

## **LE TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EST DONC BUDGÉTÉ A 5 926 452 €**

Les dépenses d'ordre (sans flux financier) Dotations aux amortissements sont de 309 117 €

Ce qui permet donc de dégager un excédent cumulé à virer à la section investissement de 1 234 040 € afin d'équilibrer notre budget au total de 7 469 609 €.

**D7-** Graphique : on retrouve une structure de dépenses marquée par 2 points supplémentaires de charges générales du fait notamment des dépenses d'énergie.

### **D8- RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Un point intermédiaire pour résumer la section fonctionnement hors impacts des reports.

Recette -dépenses réelles = excédent de 640 915 € (773 375 € en BP 2022, 798 855 € sur le réalisé)

5% de recettes et 11% de dépenses supplémentaires : le compte n'y est pas. Cette perte récurrente et continue d'autonomie financière est une conséquence de l'inflation, mais c'est aussi le continuel retrait de la participation de l'Etat qui après réduit la DGF ne l'indexe pas faisant ainsi perdre aux collectivités petit à petit leur capacité financière et donc leur capacité à investir.

### **D9 INVESTISSEMENTS – RESTES A RÉALISER**

Techniquement, le résultat de l'année précédente doit en priorité couvrir les engagements pris : ce sont les restes à réaliser au 31/12/22.

Le total des recettes en instance est de 316 K composé de subventions qui nous ont été accordées et sont en attente de versement.

Pour les dépenses d'investissements engagées restant soit 2 671 820 €. 2 opérations majeures explique ce chiffre impressionnant : La Maison de la Petite Enfance et Galbé.

Le solde des R.A.R présente un excédent de dépenses soit un montant à couvrir de 2 355 916 €

**Monsieur PIGNÉ** : sur Galbé, nous avons quasiment la totalité en restes à réaliser alors que les travaux sont bien avancés.

**Monsieur TRIQUET** : le premier appel de fonds n'est arrivé qu'en décembre et n'est pas passé dans les comptes. Il n'y a que les études qui ont été payées.

### **D10- RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Le FCTVA, soit 88000 € est lié au montant des investissements payés en 2022 (les annonces de remboursement trimestriels sur l'année de réalisation n'ont toujours pas fait l'objet de mise en oeuvre par les services de la Préfecture)

La taxe d'aménagement est budgétée à 70000 € en effet malgré de nombreuses mises en chantier, l'exigibilité est désormais liée à l'achèvement des travaux ce qui n'est pas une fois de plus sans pénaliser les collectivités...

A ce stade nous avons connaissance de 2 subventions significatives pour nos 2 opérations particulières citées en RAR, c'est pourquoi nous inscrivons ici le CRBV de 150276 € concernant Galbé et la subvention CAF de 228 000 € pour la Maison Petite Enfance.

Nous inscrivons une ligne financement par emprunt pour permettre un équilibre du budget au vu des investissements programmés de 556 758 €. J'en reparle en conclusion. Ainsi compte tenu des reports et compte de transfert et des recettes restant à réaliser que nous retrouvons ici, le total de la section s'élève à 5 308 011 €.

## **D11- DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS**

Les remboursements en capital vont représenter 241 876 € sur 2023. Nous retrouvons nos RAR bien sûr.

Et, nous inscrivons pour 2 390 100 € d'investissements en 2023 dont vous avez eu la liste jointe à l'ordre du jour de ce conseil.

## **D12 - opérations particulières et programmes :**

### **3 opérations particulières sont identifiées**

- La Maison de la Petite Enfance avec le complément de 56 000 € pour l'avenant au contrat
- L'extension de cimetière pour 150 000 € - dossier actuellement en cours d'enquête publique
- La résidence Les Rosiers : une programmation de réhabilitation lourde qui pour certains lots pourra vraisemblablement être éligible aux subventions du Fonds Vert : un dossier qu'il est impératif de faire avancer maintenant.

### **La poursuite de programmes pluri-annuels**

- Une nouvelle tranche d'éclairage public pour 136 000 € : un dossier DETR est en cours d'instruction sur ce programme
- La poursuite de 2 tronçons de piste cyclables budgétés à 200 k (127 +73)

### **L'engagement de nouveaux programmes**

- Une réhabilitation de la longère qui pourrait être mener parallèlement à la construction ATRIUM avec un objectif de finaliser le Centre Ville dans des délais en cohérence.
- Un démarrage d'études préalables pour l'entrée du Complexe sportif, les infrastructures attachées à la section football incluant le secteur de l'ex-foyer des jeunes.
- Le démarrage des réhabilitations de placettes dans le quartier des fleurs.

Un budget de 150 000 € est fléché en 2023 pour chacune de ces lignes.

## **D13- INVESTISSEMENTS SUR LES BÂTIMENTS**

Les entretiens de bâtiments publics constituent toujours une nécessité pour leur préservation mais aussi pour la sécurité des occupants et utilisateurs.

Nous retrouvons ici également le chiffrage de l'installation de bornes électriques tant sur la place Diedorf que sur l'environnement du futur Site transformé de Galbé.

## **D14 – AUTRES INVESTISSEMENTS COURANTS .....**

A l'écran les secteurs concernés, je vous renvoie au tableau détaillé pour la nature précise de chaque investissement et son montant.

## **D15- SYNTHÈSE BP 2023**

Ce tableau de synthèse nous permet de schématiser l'ensemble du process budgétaire

L'excédent de fonctionnement annuel (Recettes -Dépenses) est abondé par le solde excédentaire net fin 2022 de 898 027 €, ce qui permet de virer à la section investissement 1 538 942 €.

J'ai indiqué pour mémoire en italique les reports neutralisés (ce sont les affectations comptables que vous retrouvez dans la présentation normée).

A ce transfert de 1539K, s'ajoutent les recettes d'investissement proprement dites de 158 000 €.

L'autofinancement brut dégagé est de 1 696 942 €

Après remboursement du capital des emprunts, l'autofinancement net ressort à 1 455 066 €

Les subventions dont je vous fais mention précédemment constituent une ressource de 378 276 €

Un financement complémentaire- équilibre budgétaire oblige- s'avère nécessaire pour 556 758 € afin d'engager les investissements préalablement cités pour la somme globale de 2 390 100 €.

Je reviens sur le financement avec une ligne d'emprunt à 556k : en effet, l'opération de réhabilitation de la Résidence Les Rosiers qui est une priorité sera d'un coût important dont le financement sur le long terme paraît inévitable, d'autant que ce bâtiment procure une recette via la location. L'emprunt à souscrire serait donc fléché sur cette opération pour un montant à réduire des éventuelles subventions que nous pourrions obtenir. Cette approche permet de ne pas retarder davantage les autres programmes envisagés (études et/ou démarrages).

#### **D-16 STATISTIQUES**

Enchaînons avec les statistiques par habitant :

Le ratio de dépenses de fonctionnement par habitant augmente de 9%,  
le produit des impositions directes ne progresse que de 2,36%, toutefois le programme néglige la compensation de TH qui apparaît en dotations !

le ratio des recettes réelles de fonctionnement progresse de 5,32 %

Si l'on constate quelques écarts par rapport au tableau en valeur absolue, c'est que le comparatif dans les tableaux était le réalisé 2022, alors qu'ici c'est le BP 2022.

L'en-cours de la dette ressort à 488 €

#### **D-17 Taux d'imposition**

Nous terminerons par les taux d'imposition : ce budget repose sur des recettes fiscales attendues avec un maintien des taux d'imposition sans augmentation soit 43,04 % pour le Foncier Bâti et 41,65 % pour le foncier non bâti.

Un certain nombre de communes se trouvent contraintes d'augmenter leurs taux d'imposition, la réévaluation des bases s'avérant insuffisantes pour équilibrer leur budget et poursuivre leur politique d'investissement. Nous faisons le choix de maintenir les taux qui restent ainsi inchangés depuis 2009. Ceci tout en sachant que la contraction de l'épargne brute ne peut pas être indéfinie et qu'à défaut de ressources complémentaires, le niveau investissement sera de plus en plus difficile à maintenir.

Vous avez pu consulter les autres éléments et annexes présentés dans le document complet, avec les différentes informations relatives aux opérations particulières d'investissement, à la dette, et aux effectifs notamment.

Je n'en fais pas une description plus détaillée, je vous laisse échanger, faire part de vos questions ou observations sur ce BP 2023.

**Monsieur PERRIER** : je n'ai pas compris la ligne de 150 000 € pour l'étude de l'infrastructure de la section football.

**Monsieur PIGNÉ** : l'étude est le pourcentage d'un investissement. Il s'agit d'une étude sur l'infrastructure de la section football : les bungalows, la tribune, les vestiaires mais aussi l'entrée du parc des sports avec la démolition de l'ancienne maison du service jeunesse et sports ainsi que la possibilité de mettre un terrain synthétique à la place du terrain d'honneur pour aller dans un futur avec moins de consommation d'eau, moins d'entretien.

**Monsieur PERRIER** : si l'étude est à 150 000 € ça veut dire qu'on part sur un investissement supérieur à 1 million . Dans le cadre du DOB on parlait d'une étude des besoins de la section football avec des premières dépenses en 2024. Là on va sur une dépense forte sans que de mon côté, en tout cas, j'avais maîtrisé la hauteur de l'investissement.

**Monsieur PIGNÉ** : c'est bien pour ça qu'on est sur une phase d'étude en 2023 pour

voir vraiment à quoi correspond ce type d'investissement. Pour vous donner un ordre d'idée un terrain synthétique coûte à peu près 800 000 €. L'étude nous donnera le niveau d'investissement requis et on verra ce que l'on fait, est-ce que on le fait ? Par phase ? Il y a aura la mise en place d'un groupe de travail cette année mais nous aurons besoin de nous faire aider pour avoir une vision de ce que ça représente.

**Monsieur POIRIER :** ce chiffre de 150 000 € que pour l'étude est quand même monstrueux.

**Monsieur POISSON :** pour lancer l'étude du pôle associatif, nous avons mis également une somme.

**Monsieur PIGNÉ :** on a pris un pourcentage du projet mais on n'a pas fait chiffrer une étude particulièrement.

**Monsieur POIRIER :** donc dans ce montant les appels d'offres et autres sont compris, il ne s'agit pas que de la pré-étude.

**Monsieur PIGNÉ :** l'objectif est qu'on arrive à fin 2023 avec quelque chose de ficelé avec l'objectif de démarrer les travaux en 2024.

**Monsieur POISSON :** nous avons commencé à travailler avec le foot. Nous savons qu'il y a la maison à démolir, tous leurs bâtiments de ce côté sont complètement obsolètes, la tribune n'est pas adaptée. On s'interroge sur le terrain d'honneur car c'est un coût à entretenir, il ne sert qu'une fois tous les quinze jours. Est-ce qu'il ne faut pas passer sur du synthétique pour servir plus souvent ce qui fait que les tribunes serviraient à beaucoup plus d'équipes. C'est tout ça qui est à analyser. La section souhaiterait également que toutes les infrastructures soient plus centrées par rapport aux terrains de foot.

**Monsieur PIGNÉ :** il y a une règle de la fédération lorsqu'on veut être club formateur c'est l'interdiction de faire traverser une rue aux enfants alors qu'aujourd'hui ils jouent sur les terrains à gauche de la rue des Sports. On étudiera la possibilité d'avoir un terrain synthétique car lorsqu'on voit les problématiques d'arrosage et d'entretien des terrains, on sait qu'un terrain synthétique c'est à peu près 30H d'utilisation par semaine alors qu'aujourd'hui un terrain d'honneur comme le notre c'est un match par semaine et sert donc 1H30 par semaine. Donc au lieu d'avoir 8 terrains on peut se baser sur 5, ce qui veut dire 3 terrains en moins soit une récupération d'espace et une économie d'entretien.

**Monsieur PERRIER :** 150 000 € ce n'est pas une somme d'amorçage, c'est le montant de la longère pour finir le centre-ville.

**Monsieur POISSON :** c'est un engagement que nous avons pris de regarder cet espace foot complètement obsolète, après on analysera et on fera des choix.

**Monsieur BOURÉ :** vous en avez discuté lors de la dernière commission ?

**Monsieur PIGNÉ :** nous en avons discuté lors de la commission d'octobre-novembre sur les investissements et le montant de 150 000 € est dans le tableau que nous avons partagé. Nous avons parlé sur les besoins exprimés par le foot et avons discuté pour savoir si c'étaient les infrastructures à faire d'abord ou le terrain en terme de qualité qui devait être revu.

**Monsieur BOURÉ :** le projet était nettement moins avancé car lorsqu'on parlait du terrain synthétique on était plutôt à dire pas de terrain synthétique.

**Monsieur PIGNÉ :** je ne pense pas que j'avais dit pas de terrain synthétique mais encore une fois ce n'est pas acté. La première démarche du foot c'est plutôt sur les infrastructures et ils ne sont pas demandeurs au départ d'un terrain synthétique. C'est nous qui l'avons mis sur la table par rapport aux problèmes d'entretien, de consommation d'eau. Après il y aura des choix à faire et des réflexions à mener en commission Sports.

**Monsieur BOURÉ :** effectivement le foot avait demandé en priorité les infrastructures et j'étais le premier à dire qu'il fallait plutôt un projet global par ce que avoir des belles

tribunes avec un terrain pourri il y n'a rien de très intéressant. Mais entre ce que l'on avait pu parler en commission qui était un projet sans date, sans rien et les rendez-vous que vous avez pu avoir avec la section foot, effectivement il y a deux niveaux et on a été un peu surpris de voir que ça arrivait vite.

**Monsieur PIGNÉ** : il n'y a rien d'arrivé vite, il n'y a pas de plan, on est dans cette phase de réflexion mais à un moment donné il faut avancer. Pour rappel en 2022 il y avait un autre projet : l'extension de la salle A et nous avons mis une enveloppe de 100 000 € pour pouvoir faire ce même type d'étude qu'on a arrêté compte-tenu de l'évolution de la section judo mais c'était exactement la même démarche et là le montant n'a choqué personne.

**Monsieur POISSON** : on a besoin d'analyser car le but est de trouver les solutions les plus cohérentes en terme de fonctionnement après on aura à trancher et à faire des choix.

**Monsieur PERRIER** : vous êtes majoritaires, vous faites des propositions, après on en discute et si on est d'accord on les vote et si on n'est pas d'accord on ne les vote pas et on explique pourquoi. Chacun est dans son rôle . L'extension de la salle A était déjà en discussion en 2020 et était prévue dans les programmes électoraux.

**Monsieur POISSON** : ça aussi c'était dedans, nous avons pris l'engagement et le foot réclame depuis longtemps. Ils étaient venus me voir au cours du précédent mandat et je leur avais dit que ce ne serait pas fait car non prévu dans notre plan d'investissement.

**Monsieur PERRIER** : on avait également parlé des parkings vélos abrités.

**Monsieur POISSON** : nous n'avons pas eu de demande expresse pour l'instant.

**Monsieur PERTHUÉ** : sur le fonctionnement on note comme vous la hausse des coûts de l'énergie , de l'alimentation ou la revalorisation nécessaire du point d'indice des fonctionnaires. Cette hausse des dépenses n'a pas été atténuée par les recettes. Les impôts, participations et dotations sont également en hausse liés à la revalorisation des tarifs, des bases locatives et grâce au dynamisme immobilier de notre commune. En ce qui concerne l'investissement nous observons qu'il est maintenu et que de nombreux projets sont lancés pour améliorer le quotidien de nos concitoyens. La part de projets liée aux liaisons douces, la rénovation énergétique et l'aménagement d'espaces culturels est en augmentation et nous nous en réjouissons. Nous serons particulièrement attentifs , comme vous allez l'être, au renouvellement des systèmes de chauffage et espérons qu'une alternative aux énergies fossiles pourra être envisagée. Il en est de même concernant les rénovations notamment la résidence Les Rosiers et nous espérons qu'elles feront la part belle aux économies d'énergie. L'énergie la plus propre et la moins chère restant celle que l'on ne consomme pas. Comme à notre habitude nous nous abstiendrons sur le vote du budget sans pour autant remettre en cause toutes les orientations prises. Nos choix en matière de fiscalité ou d'investissement n'auraient pas été nécessairement les mêmes.

**Monsieur POISSON** : nous allons essayer d'améliorer les choses en terme énergétique. C'est vrai que l'énergie la meilleure c'est celle qu'on ne consomme pas mais à la résidence ce sera difficile de ne pas en utiliser. Le bâtiment a 40 ans et tout est d'origine. C'est vrai que sur la commune il y a eu des investissements faits il y a longtemps mais avec des matériaux solides car plusieurs chaudières ont 40 ans et fonctionnent toujours mais c'est vrai qu'on ne se posait pas les mêmes questions il y a 40 ans qu'aujourd'hui.

## **Vote des taux des impôts directs locaux 2023**

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, expose le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif de Bonchamp-lès-Laval,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour

- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

DÉLIBÈRE :

- Les taux d'imposition pour l'année 2023 sont les suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,04
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,65

- Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à la majorité : 4 abstentions : Messieurs PERRIER-BOURÉ-PERTHUÉ, Madame MILLE.**

---

**Madame MILLE** : lors du conseil municipal du 26 janvier nous étions intervenus en vous demandant une étude sur une diminution éventuelle des taux avec une augmentation globale pour les foyers fiscaux limitée à 5 %. Pour rappel les bases vont être augmentées de 7,1 points. L'augmentation des bases va générer une augmentation des recettes fiscales pour la commune. L'analyse réalisée a été discutée en commission Finances. Nous allons nous abstenir sur le maintien des taux car de notre point de vue une diminution des taux était possible sans mettre en difficulté financière la commune. Le taux pour le foncier bâti aurait pu être proposé à 42,16 % au lieu de 43,04 %. Nous sommes conscients que la commune doit faire face à l'augmentation des prix mais les habitants également subissent l'inflation. Il est vrai que la taxe d'habitation n'existe plus mais la hausse des prix est subie par tous. La baisse des taux n'allait pas mettre en difficulté financière la commune, nous avons aujourd'hui de nouvelles subventions et de nouveaux financements comme les fonds verts, les plans de relance et les recettes générées par l'arrivée de nouveaux habitants et les nouvelles constructions.

**Monsieur TRIQUET** : sur le plan purement chiffré la réduction du taux de la taxe foncière à 42,16 % aurait amenée une réduction vraiment très légère au niveau de chaque foyer car en moyenne on aurait limité l'impact par foyer de 18 €. Le taux ne s'applique pas qu'à l'habitat mais également aux locaux professionnels. l'impact pour la commune aurait été de 57 000 € sans compter les constructions nouvelles. On ne peut pas entrer dans cette spirale cette année car ça veut dire soit on continue la même

démarche les années suivantes ou alors on a un effet de coup d'accordéon et on est obligé de rattraper en augmentant le taux encore davantage par la suite. La bonne gestion à mon sens est de faire en sorte que les recettes de la commune puissent continuer à évoluer sans que les foyers puissent être pénalisés plus lourdement que l'indexation qui est fixée au niveau national. Donc on n'augmente pas nos taux contrairement à beaucoup de communes qui ont augmenté dans des proportions énormes car on a des exemples jusqu'à 25 %. Notre décision est de s'inscrire dans une gestion saine et pérenne.

**Madame MILLE :** ce sont des collectivités qui se trouvent dans des situations financières pas confortables, ce n'est pas le cas pour Bonchamp. Ce n'était pas une demande pour chaque année mais c'était noter proposition cette année de manière exceptionnelle.

**Monsieur TRIQUET :** tout à l'heure vous parliez des fonds verts mais pour avoir une subvention cela suppose une dépense d'investissement et en aucun cas le fonds vert ne va subventionner du fonctionnement. Il faut être réaliste sur les dépenses de fonctionnement d'une commune.

**Madame MILLE :** nous sommes réalistes de la situation, de la pression et de l'inflation subie par l'ensemble des habitants, par la collectivité également.

**Monsieur POISSON :** nos charges augmentent de 300 000 €, ce qui réduit d'un tiers notre capacité d'autofinancement, je ne suis pas sûr que c'était la meilleure année pour le faire. Cette baisse n'aurait également concernée que les propriétaires. Dans une commune comme la nôtre les investissements courants sont importants.

**Monsieur BARBÉ :** baisser l'impôt serait hyper risqué sachant qu'il représente 66 % du budget et que les charges de personnel 59 % donc quand on voit les investissements qui sont faits sur Bonchamp avec un tiers de la recette, je trouve que c'est une bonne gestion.

**Monsieur POISSON :** on a également une qualité de services pour la population et ça a aussi un coût. On trouve toujours que l'impôt est trop élevé mais regardons ce qu'on met en face.

## **Motion contre la fermeture d'une classe**

Il y a quelques semaines maintenant, il a été notifié à la communauté éducative la fermeture d'une classe au sein de l'école primaire publique de Bono Campo située à Bonchamp.

Les effectifs estimés à 245 élèves seraient inférieurs de 4% aux années précédentes (d'après les projections de départs des CM2 et d'arrivée des grandes sections de maternelle et ce sans prendre en compte les éventuelles inscriptions tardives et nouvelles constructions sur la commune). Cette baisse fera passer l'école sous le seuil requis pour le maintien des 12 classes actuelles en 2023.

Les parents d'élèves s'opposent pour deux raisons à cette fermeture :

Elle entraînera d'une part une augmentation du nombre d'élèves par classe, cette suppression conduirait à des classes de 24 élèves (environ). Il est important de rappeler ici que les élèves de la classe ULIS, intégrés quotidiennement dans les classes ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'inspection d'académie.

Enfin, cette fermeture entraînera la réduction du temps de direction de la Directrice de l'école (elle est actuellement totalement déchargée et peut ainsi tous les jours être au contact des familles, de la collectivité et au soutien de ses collègues). La perte d'une classe divisera par 2 son temps de direction.

Par cette motion, le conseil municipal de Bonchamp tient à apporter son soutien à la communauté éducative et aux parents d'élèves contre la fermeture d'une classe au sein de l'école primaire publique de Bonchamp.

### **Adopté à la majorité : 1 abstention : Monsieur TRIQUET**

---

**Monsieur POISSON :** une gros effectif part en 6ème et n'est pas contre-balancé par les entrées en CP. Jusqu'en 2017 on était entre 680-700 élèves et on maintenait ce chiffre depuis 25 ans c'est beaucoup plus compliqué aujourd'hui, à la rentrée 2022 on était à 600 élèves. Le nombre descend petit à petit mais comme dans beaucoup d'autres communes. Je ne m'y attendais pas forcément je craignais plus pour l'école maternelle. Maintenant 24 élèves par classe ce n'est pas non plus dramatique le plus embêtant est la perte de la décharge totale de la directrice d'autant plus qu'elle ne l'avait que depuis l'année dernière où les seuils avaient été revus pour passer de 14 classes à 12 pour avoir une décharge totale. La classe ULIS n'est pas comptée dans les seuils car il peut y avoir des mouvements en cours d'année.

**Monsieur PERRIER :** on ne dit pas que la motion va changer quelque chose mais on trouve que symboliquement c'est important de montrer que le conseil municipal souhaite le maintien de la classe.

**Monsieur TRIQUET :** est-ce qu'on connaît la moyenne d'élèves au niveau départemental ?

**Monsieur PERRIER :** les chiffres nationaux sont en baisse mais je crois que la moyenne nationale est inférieur à 22 élèves.

**Monsieur POISSON :** après il y a énormément de classes rurales donc forcément il y a des classes maintenues avec des effectifs moindres.

**Monsieur PERTHUÉ :** je viens d'avoir l'information : la décharge de la directrice à la rentrée sera à 75 %.

## INFORMATIONS DU MAIRE

- Fin de l'enquête publique sur l'extension du cimetière communal le 6 mars 2023.

**Monsieur PERRIER** : je pense qu'il y a une anomalie, concernant les documents soumis à enquête publique car ils devraient être sur le site de la Mairie ainsi que celui de la Préfecture, mais ils n'y sont pas.

**Monsieur POISSON** : on n'a pas eu de remarque du commissaire-enquêteur, on va se renseigner.

## I - TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (emploi, tourisme, recherche)

Élus siégeant : Gwénaél POISSON, Jean-Jacques LUCAS, Mathieu PERTHUE

Séance du 16/02/2023, pas de compte-rendu

## II - AMÉNAGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

Élus siégeant : Jacques PELLOQUIN, Damien LALLEMAND

Séances des 09/01 et 02/02/2023, pas de compte-rendu

## III - MOBILITÉ

Élus siégeant : Isabelle OZILLE, Michel PERRIER

Séances du 11/01 et 08/02/2023, pas de compte-rendu

## IV - ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Séance du 28/02/2023,

Déchets

**1 Présentation du projet de PLPDMA** (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) de Laval Agglomération.

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité des déchets en amont de la collecte par la collectivité. Réduire, réemployer, réparer, recycler, sont les maîtres mots d'une gestion durable et raisonnée des déchets.

Les objectifs quantifiés à atteindre d'ici 2029 : Réduire de 15% les quantités de déchets ménagers par habitant par rapport à 2010, stabilisation de la production de déchets d'activité économique par rapport à 2015, réduction de déchets verts par le compostage pour passer de 118 kg à 58kg/hab/an.

**2 Présentation de la composition de la CCES** (Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi) et du planning des réunions de consultation.

La commission sera réunie au moins deux fois par an, à mi-parcours des actions annuelles et à la fin de l'année pour la présentation du bilan. La CCES sera composée d'environ 50 membres, répartis en six collèges : élus commission environnement (10 maximum), techniciens (10 maximum), institutions (5 maximum), acteurs de l'économie sociale et solidaire (10 maximum), usagers (10 maximum) et acteurs privés (5 maximum).

**3 Programme 2023 des actions de prévention,**

Axe 1 : Prévention et gestion de proximité des bio déchets. L'objectif est de proposer une solution de compostage à 50% des foyers de l'agglo à travers le compostage individuel, le lombricomposteur et le compostage collectif en pied d'immeubles et en établissements. **Promouvoir** la gestion des déchets de jardin avec le déploiement du broyage.

Axe 2 : Promotion de la consommation responsable. Promouvoir les produits du quotidiens les moins générateurs de déchets et les moins nocifs pour l'environnement et pour la santé humaine. Promouvoir l'usage de textiles sanitaires lavables (-15% de déchets textiles), lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et dans les ménages (-50% de déchets alimentaires), promouvoir l'eau du robinet, la vente en vrac, la consigne des **emballages** et la consommation collaborative.

Axe 3 : Promotion de l'économie circulaire en favorisant la réparation et le réemploi pour prolonger la durée de vie des biens de consommation, à travers une journée de la réparation (-15% d'objets encombrants en déchèteries).

Axe 4 : L'exemplarité de Laval agglo et de ses services (20% des **services** engagés dans la démarche).

**4 Déploiement des REP en déchèteries**

La mise en place des filières dites à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) a pour objet de décharger les collectivités territoriales d'une partie des coûts de gestion des déchets, de transférer une partie du financement du contribuable vers le consommateur.

A ce titre, Laval agglo a déjà mis en place la collecte séparée des emballages et papiers, DEEE, lampes, meubles, déchets dangereux, textiles linges de maison et chaussures. La loi Anti-gaspillage et Économie Circulaire (AGEC) prévoit la mise en place de REP pour les articles thermiques de bricolage et jardins, articles de sport et loisirs en plein air, jouets, huiles et lubrifiants, peinture.

Agriculture Alimentation

**5 PAT : ambition, étapes, Défi Foyer**

La collectivité souhaite proposer un parcours de sensibilisation et d'éducation alimentaire par la mise en place d'un défi Foyer à Alimentation Positive (défi FAAP) visant à répondre à ces enjeux, accompagnée par une structure pilote, CIVAM bio 53.

**6 Subventions Comices**

La commission a émis un avis favorable au versement d'une subvention de 2 600 € au comice agricole du Pays de Loiron, comme pour les comices d'Argentré et de Laval-ST-Berthevin.

Énergie

**7 Projet d'énergie citoyenne avec Récit/Synergies**

Récit est un réseau des Énergies Citoyennes en Pays de la Loire qui propose à Laval agglo, en partenariat avec l'association Synergies 53, l'animation d'un programme d'actions pour le développement des énergies renouvelables citoyennes. La commission a émis un avis favorable au versement d'une subvention de 1 000 €.

## 8 Comité 21 et GIEC

Depuis 3 ans, un groupe local GIEC Pays de la Loire a été mis en place sous l'impulsion du Comité 21 et en **partenariat** avec la région sur des sujets comme l'économie circulaire, la neutralité carbone, l'adaptabilité aux changements climatiques, etc.... La participation de Laval agglo au GIEC Pays de la Loire est proposée à 5 000 € pour 2023. La **commission** émet un avis favorable à ce dossier.

## V - CULTURE

Élues siégeant : Fabienne LE RIDOU, Nathalie PINÇON

Séance du 23/01/2023,

- Bateau lavoir Saint-Yves : propriété récente de Laval agglomération (31/08/2022), nécessite des travaux d'urgence. Coût total des travaux estimé à 20 000 € (affectation au budget entretien des bâtiments). Demande de subventions aux partenaires financeurs de la collectivité (DRAC et Conseil départemental).
- Point d'étude sur le CNAREP et la Maison du Gouverneur ; le projet est totalement pris en charge par la DRAC. La région est également sollicitée. La restauration de la Maison du Gouverneur en réaffectation de **logements** d'artistes a fait l'objet d'un appel à projet pour l'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local.
- Ouverture du Quarante – Bilan et perspectives : Du retard à la livraison, une solution intermédiaire a été trouvée pour les salles de répétition pour le début des cours en septembre et octobre. Venue du Président de la République pour l'inauguration du bâtiment. L'année 2023 sera une année de transition, de structuration, d'expérimentation et de montée en charge progressive de la vie du lieu.
- Théâtre des 3 Chênes – Tarification et échange sur une éventuelle augmentation des tarifs : Proposition d'évolution des tarifs applicables à la saison 2023-2024. Harmonisation des pratiques pour la venue au spectacle des élèves du CDR : achat de places par le CRD.
- Le Projet Culturel de Territoires (PCT) : Le PCT a été présenté lors des COPROX du conservatoire. A l'issue de ces réunions, un échange aura lieu avec les membres de la Commission culture du 15/02.
- Maillage de la diffusion du spectacle vivant dans l'agglomération : Présentation de la diffusion du spectacle vivant 2022/2023 dans l'agglomération.

Séance du 15/02/2023,

- Echange sur le Projet Culturel de Territoire. Point d'étape sur la démarche : Être attentif aux zones blanches pour l'identification en rassemblant tous les acteurs du territoire. Le PCT s'appuie sur les compétences actuelles du territoire. Elaboration de conventions avec le Département et la DRAC. Une phase d'étude pour le contrat de territoire Lecture est proposée.
  - Défi n°1 : accompagner la relance économique
  - Défi n°2 : développement équilibré et solidaire des communes de Laval agglomération – développer les mobilités sur le territoire
  - Défi n°3 : climatique et environnemental
  - Défi n°4 : offrir un cadre de vie et de qualité alliant patrimoine et offre de service
  - Défi n°5 : démocratisation de l'agglo
  - Défi n°6 : les instances de dialogue culturel (commission culture, COPROX...)
- Mise en place d'un questionnaire sur le PCT à destination des élus à la culture.
- Pour le CNAREP, l'association est en création, l'embauche d'un directeur avant l'été. l'objectif est d'obtenir un label en 2024 pour la saison 2024/2025. Budget : 1 000 000 € de Laval agglo et le bâtiment de la SCOMAM.
- Olympiades culturelles et sportives : subventions de l'Etat.

Proposition : Effectuer un **comptage** des personnes se rendant au **Quarante**, hors Laval, afin d'avoir la répartition par communes.

## VI - SPORTS

Élus siégeant : Pascal PIGNÉ, Patricia CHOPIN

Séances des 18/01 et 09/02/2023, **pas de compte-rendu**

## VII - ACTION SOCIALE - SANTÉ

Élue siégeant : Josiane CORMIER

Pas de séance.

## VIII - RESSOURCES - CLECT

Élus siégeant : Michel TRIQUET, Isabelle LEFEUVRE

Séance du 22/02/2023, **pas de compte-rendu**

## IX - CONSEIL D'EXPLOITATION des REGIES COMMUNAUTAIRES d'EAU & d'ASSAINISSEMENT

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Séance du 27/02/2023,

- **Compte administratif 2022 des budgets eau et assainissement.**

Eau potable : fonctionnement : dépenses 7 699 k€ (6 451 en 2021), recettes 11 184 k€ (10 237 en 2021),

Investissements : dépenses 5 555 k€, recettes 3 318 k€.

**Assainissement** : fonctionnement : dépenses 5 526 k€ (4 890 en 2021), recettes 8 069 k€ (8 367 en 2021),

Investissement : dépenses 2 912 k€, recettes 677 k€.

**- Projets des régies, réalisés 2022 et ceux pour 2023 :**

Travaux réalisés en 2022, réservoir (château d'eau) Bas Bretagne pour 408,5 k€ HT et usine AEP les Fauvières pour 1 560 k€ HT.

Travaux prévus en 2023, réhabilitation réservoir 1 haut Rocher, groupe électrogène 7 fontaines, réhabilitation dôme réservoir St Berthevin, automatisation alimentation eau château d'eau Ahuillé, parois extérieures réservoir Bas Bretagne et, en études, reconquête qualité ressources forages.

Investissements 2022 : renouvellement hydro cureur 16t,

Prévus en 2023 : renouvellement du tractopelle, du camion benne et de deux véhicules Kangoo, acquisition d'une mini-pelle.

Service traitement des eaux usées en 2022 :

Station de Laval : le budget de renouvellement de matériel de la station et complément de pièce en stock s'élève pour 2022 à 421 k€ HT.

Métrologie : consultation et mise en œuvre 7 nouveaux points en cours de réalisation

Sites extérieurs : réhabilitation du PR Vauchoisier à Nuillé sur Vicoin et débitmètre club nautique.

Service traitement des eaux usées prévu en 2023 :

Station de Laval : isolation du digesteur, réhabilitation GC de la fosse toutes eaux, réhabilitation des serres solaires, remplacement 6 amajets bassin tampon, remplacement d'une partie des automates, remplacement de 1300 diffuseurs fines bulles (32 rampes de 60 diffuseurs)

Sites extérieurs : réhabilitation des PR des Bozées et de Gambetta et amélioration du PR de la goupillière à l'Huisserie.

Service travaux, études et gestion patrimoniale, en 2022 :

Taux de renouvellement eau potable conforme à l'objectif avec 18,8 km renouvelés en 2022.

Taux de renouvellement assainissement en deçà de l'objectif avec 3,5 km renouvelés en 2022.

L'année a été marquée par la reprise en main de la mise à jour du SIG sur l'intégralité du territoire avec la mise en place de tableaux de bords de suivi de notre patrimoine réseau.

Service travaux, études et gestion patrimoniale, projets pour 2023 :

- Lancement du schéma directeur d'eau potable : IRH 320 k€
- Renouvellement de l'accord cadre du Marché de Maîtrise d'œuvre 2023-2026
- Renouvellement de l'Accord cadre Travaux 2023-2026
- Lancement de l'outil Mappia **contrôleur/validateur** des plans de récolement
- Programme de renouvellement AEP : 4,8 M€ (dont 870 k€ de réinscriptions)
- Programme de renouvellement ASST : 4 M€ (dont 880 k€ de réinscriptions)

**- Enjeux pour les régies sur les prochaines années.**

Court terme :

-Faisabilité production photovoltaïque en autoconsommation collective

-Exercice des missions de gestion et de protection de la ressource en eau en partenariat avec le syndicat du JAVO:

-Sensibiliser, informer et mobiliser les acteurs du territoire pour préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau

-Élaborer un plan d'actions et accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de celles-ci

- Suivre la qualité de la ressource en eau ;

- Soutenir et favoriser la transition agro-écologique ;

- Assurer la maîtrise foncière pour la mise en œuvre d'actions destinées à protéger, restaurer la ressource en eau.

-Promouvoir la consommation de "l'eau du robinet" en distribuant des carafes aux communes.

Moyen terme :

-2025: atteindre les objectifs fixés, par les élus, lors du transfert de compétence: Indice de connaissance patrimoniale à 120/120, taux de renouvellement des **réseaux** à 1%, Indice linéaire de perte ambitieux (entre 1 et 4 m<sup>3</sup> / j / km), maîtriser les eaux claires parasites (< 20 %), maîtriser les impayés (< 1,5 %) et triple certification (ISO 9001, 45001 et 14001).

-1<sup>er</sup> janvier 2026: Gestion administrative des usagers des 34 communes

Long terme :

-2030: Re questionner sur le périmètre d'intervention technique des régies.

L'Adjoint Responsable,

Jean-Marc COIGNARD

## COMMISSIONS

**Commission Enfance-jeunesse-vie scolaire-affaires sociales** : scolaire : portes ouvertes des écoles maternelles le 4 mars, 100 ans de l'école Nazareth le 18 mars. Enfance : création du groupe de travail pour la maison de l'enfance. Prochaine réunion le 16 mars pour les bilans.

**Commission Urbanisme-travaux-cadre de vie-environnement-sports** : Sports : entraînements de l'équipe féminine de football d'Uruguay les 19 et 20 février sur le terrain 9, travaux éclairage salle D achevés, plantations sur le nouvel espace de Galbé à compter du 3 mars, prochaine réunion mi-mars.

**Commissions Culture-vie associative-communication** : Culture : augmentation du nombre de spectateurs aux différents spectacles proposés. Jumelage : déplacement à Diedorf le week-end de l'ascension pour le 30ème anniversaire. Patrimoine : journées patrimoine les 16 et 17 septembre avec la visite des différents bâtiments de la commune.

Prochaines réunions :

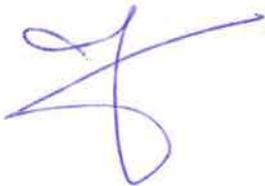
- Culture : le 7 mars à 18H30 aux Angenoises
- EVS : le 9 mars pour faire le bilan des activités 2022 et les projets 2023
- ALB : le 13 mars pour le projet d'aménagement du site Galbé
- communication : le 20 mars pour la prochaine édition du bulletin.

**Commission Finances-vie économique-citoyenneté-sécurité-Laval Agglomération** : compte-rendu des commissions permanentes de Laval Agglo par les élus de Bonchamp y siégeant. Prochaines visites des quartiers le 11 mars et le 1<sup>er</sup> avril. Prochaine réunion finances mi-avril.

Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 11 mai 2023 à 20H30.

La séance est levée à 23H05.

La Secrétaire de séance :  
Valérie MELOT-RAYNAL



Le Maire :  
Gwénaél POISSON

